



Lettre ouverte à M. Meyer Habib, député de la 8e circonscription des Français établis hors de France

Copies à :

- M. Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale
- M. Jean-Christophe Lagarde, président du groupe UDI, Agir et indépendants (UAI) de l'Assemblée nationale
- Mme Marielle de Sarnez, présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale
- Mmes les députées Clémentine Autain et Elsa Faucillon et Mme la sénatrice Esther Benbassa
- Mme Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Le 5 mars 2020

Monsieur,

Le 19 février 2020, à 14h54, vous avez publié un tweet à propos de vos collègues, les députées Clémentine Autain et Elsa Faucillon, ainsi que la sénatrice Esther Benbassa. Affirmant que ces élues « *piétinent la #Republique & nos valeurs* » et qu'elles sont « *indignes de porter l'écharpe* », vous avez choisi comme titre « *#ACauseDesPetitesConnes* ». En le calquant sur « *#ACauseDeMacron* », titre de l'action chantée et dansée qu'elles ont menée le 17 février devant l'Assemblée, vous avez donc établi un parallèle entre « *Macron* » et « *petites connes* ».

Interpellé le 20 février par Clémentine Autain en séance publique à l'Assemblée, loin de présenter des excuses, vous avez persisté : « *[...] j'ai quoté, oui, 'À cause des petites connes', parce que c'est bien le minimum [...]* » et encore le lendemain : « *J'assume totalement mes propos* », avez-vous déclaré sur BFMTV.

Vous l'avez écrit et répété, vous avez affirmé que vous assumiez : pour vous, ces élues de la nation, ces collègues sont de « *petites connes* ».

« *Petites* » est déjà méprisant puisque vous ne les considérez donc pas comme vos égales.

« *Connes* » est une insulte sexiste. En l'employant, vous voulez humilier des femmes en les assimilant à leur con, c'est-à-dire à leur vagin.

Vous avez commis un délit.

Vous l'avez assumé.

Vous avez refusé de faire des excuses.

Depuis 20 ans, les Chiennes de garde défendent la dignité des femmes. Insulter des femmes en public, c'est insulter toutes les femmes.

Nous vous demandons de présenter des excuses publiques aux femmes que vous avez insultées.

Nous demandons au président de l'Assemblée nationale de vous infliger la sanction prévue par le règlement de celle-ci qui indique dans son article 70 alinéa 3 « *Peut faire l'objet de peines*

disciplinaires tout membre de l'Assemblée qui se livre à une mise en cause personnelle, qui interpelle un autre député ou qui adresse à un.e ou plusieurs de ses collègues des injures, provocations ou menaces ».

En outre, selon l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, vous avez commis le délit d'injure publique, ainsi défini : « *L'injure publique est une invective, une expression outrageante ou méprisante pouvant être entendue ou lue par un public inconnu et imprévisible, c'est-à-dire par un nombre indéterminé de personnes. Peu importe qu'elle ait été prononcée à l'encontre d'une personne désignée ou d'un groupe de personnes (insulte sexiste à l'encontre d'une ou plusieurs femmes). La peine encourue pour une injure publique à caractère sexiste est de 6 mois de prison et de 22 500 € d'amende. L'injure publique est un délit qui relève du tribunal correctionnel.* »

Nous attendons votre réponse et vous adressons nos salutations distinguées.

Pour les Chiennes de garde
Marie-Noëlle Bas, présidente